

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

STELLA OPTIMA (FCP)

Code ISIN : FR0013260296

Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) soumis au droit français géré par SEPIAM

Objectifs de gestion et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum une gestion flexible sur différentes classes d'actifs.

La politique de gestion est par nature extrêmement souple et dépend de l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés afin de réaliser l'objectif de gestion. Elle ne saurait être liée à un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est défini.

Politique d'investissement :

Le FIA peut investir :

- Jusqu'à 100% de l'actif net en cumul dans des OPCVM (de droit français ou étranger), de fonds d'investissement à vocation générale français et des fonds professionnels à vocation générale qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC pourront être de toutes classifications ;
- Jusqu'à 100% de l'actif net en cumul en obligations émises par des émetteurs publics ;
- Jusqu'à 30% de l'actif net en cumul dans des FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union Européenne ou des fonds d'investissement respectant les 4 critères de l'article R. 214-13 du Comofi. Ces OPC pourront être de toute classification.
- Jusqu'à 10% de l'actif net en cumul dans des OPC qui investissent eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC, dans des OPCVM ou FIA nourriciers, des fonds professionnels spécialisés, des fonds professionnels à procédure allégée et des fonds étrangers répondant aux 4 critères posés par l'article R.214-13 du Comofi, quel que soit leur pourcentage d'investissement dans d'autres Fonds.

La fourchette d'exposition aux actions, à l'intérieur de laquelle le FIA est géré, est comprise entre -20% et +100%. En ce qui concerne la sensibilité aux taux, celle-ci oscille entre -10 et +10.

Le FIA se compose de trois poches : actions, taux et crédit et gestion diversifiée dont les fourchettes d'investissement sont les suivantes :

- **Actions (investissement maximum 100% de l'actif net)** : Les gérants des Fonds sous-jacents interviennent essentiellement sur les marchés actions. Ces derniers peuvent se positionner sur tous les secteurs, toutes les zones géographiques (y compris les pays émergents) et toutes les capitalisations boursières (y compris les petites et moyennes capitalisations).
- **Taux et Crédit (investissement maximum 50% de l'actif net)** : Les gérants des Fonds sous-jacents interviennent essentiellement sur les marchés de taux, de crédit et de devises. Leurs gestions s'exercent au travers de positions acheteuses et/ou vendeuses (sur des titres vifs et/ou des dérivés), sur toutes les zones géographiques (y compris les pays émergents), sur tous types de dettes (y compris les subordonnés financiers et les véhicules de titrisation), toutes qualités de crédit (y compris les titres à caractère spéculatifs) et toutes devises (y compris les devises émergentes).
- **Gestion diversifiée (investissement maximum 50% de l'actif net)** : La stratégie d'investissement vise à exposer la poche à des supports diversifiés : actions, obligations, devises... La gestion s'exerce au travers de positions acheteuses et/ou vendeuses (sur des titres vifs et/ou des dérivés). Au sein de cette poche, on va aussi retrouver des OPCs Long/Short actions et des OPCs d'Obligations Convertibles.

La construction de portefeuille se fait en trois étapes : 1) allocation stratégique entre les différentes poches 2) sélection des OPCs 3) Allocation tactique.

La sélection des gérants sous-jacents est réalisée en menant des analyses quantitatives et qualitatives. Ainsi, nous examinons la performance, sa persistance et sa régularité dans le temps, le risque associé et nous étudions en détail la stratégie, le savoir-faire du gérant ainsi que le sérieux de la société de gestion. Dans le cadre de la gestion des Fonds sous-jacents, les gérants desdits fonds peuvent investir dans des obligations contingentes convertibles (« Cocos Bonds ») ou dans tout autres titres de créances subordonnés. Le FIA peut investir à hauteur de 20% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés et notamment dans des obligations convertibles, des droits de souscription et des bons de souscription.

Le FIA peut également investir jusqu'à 100% de son actif net dans des fonds monétaires de droit français ou étrangers ou en titres de créances négociables d'émetteurs publics.

Le FIA se réserve la possibilité de recourir aux instruments financiers dérivés sur les marchés réglementés ou organisés dans un but de couverture ou d'exposition des risques actions ou taux. Le FIA peut également utiliser des futures, des options, des swaps et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré uniquement pour couvrir, dans la limite d'une fois l'actif net, le portefeuille au risque de change. Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Indicateurs de risque suivis : Afin d'appréhender le niveau de risque associé au portefeuille, l'équipe de gestion mesure des indicateurs tels que la volatilité.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation des revenus et des plus-values nettes

Durée minimale de placement recommandée : La durée minimale de placement recommandée est supérieure à cinq (5) ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

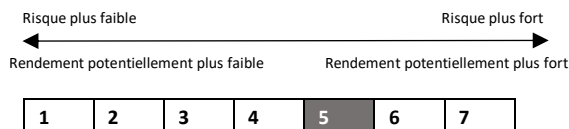
Fréquence de valorisation : Le Fonds valorise quotidiennement sauf les jours où la bourse de Paris et les systèmes de règlement de Paris sont fermés.

Recommandation : Le Fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible dans le prospectus).

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau figurant ci-dessous :

J-1 ouvré	Jour d'évaluation (J)	J+1 ouvré	J+3 ouvrés
Centralisation avant 12h00 des ordres de rachat	Valorisation du FIA	Calcul et communication de la VL	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 5 » de risque du FIA ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Ce FIA est classé dans cette catégorie en raison de son exposition diversifiée aux marchés actions, au risque de crédit et de change.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur pouvant avoir un impact négatif sur la valeur liquidative :

Risque de taux : Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt. En période de forte hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FIA peut baisser de manière significative, si la sensibilité est positive.

L'impact des techniques telles que des produits dérivés est le risque d'amplification des pertes du fait du recours à ce type d'instrument financier.

Risque de liquidité : Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) qu'en faisant baisser (ou monter) significativement le prix des actifs, Avec pour conséquence une possible baisse de la valeur liquidative du FIA.

Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de votre FIA.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Droits d'entrée/souscription	2% TTC
Droits de sortie/rachat	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital Avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs : vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller ou de votre distributeur.	
Frais prélevés par le FIA sur une année	
Frais courants (*)	2,91%*
Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

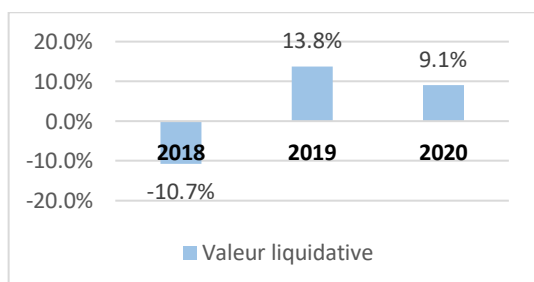
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPC, disponible sur demande (contact@sepiam.fr) ou au siège de la société de gestion (40 rue de Liège- 75008 Paris)

(*) Le taux indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2020 et ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées



- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Le 16/09/2019 est intervenu un changement de société de gestion et une modification de la stratégie d'investissement.
- Les performances sont calculées nettes de frais, et sont évaluées dans la devise du fonds en Euro.
- Année de création du FIA : 2017

Informations pratiques

- **Dépositaire :** CACEIS Bank
- **Lieu et Modalités d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de **SEPIAM**, 40 rue de Liège – 75008 PARIS, FRANCE. Ces documents sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement.
- **Lieu et Modalités d'obtention d'autres informations pratiques :** La valeur liquidative ainsi que les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenues dans les locaux de la société de gestion ou sur son site Internet : www.sepiam.fr. Une version papier sera envoyée à tout investisseur qui en fera la demande.
- Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du Compartiment peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé au souscripteur de se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FIA ou auprès de son conseiller fiscal habituel.
- La responsabilité de **SEPIAM** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) (agréé en date du 20/06/2017). Sepiam est agréée en France et réglementé par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/07/2021.